



Argovie

« Notre canton n'autorise pas encore cette procédure. Malheureusement, le développement de l'ePCR a pris du retard en 2020 pour des raisons évidentes. Son introduction était prévue au second semestre 2020. Elle est à présent repoussée au premier semestre 2021 », explique Johannes Michael Baer, directeur du service des automobiles. L'ePCR a été développée au sein du groupe VIACAR, qui englobe les logiciels des cantons de Zurich, Schaffhouse, Lucerne, Vaud, Zoug et Argovie. Chacun de ces cantons décide cependant lui-même du lancement et la portée de la procédure.

Appenzell Rhodes-Intérieures

La PCR et le CS sont généralement proposés. En raison du petit nombre de garages que compte le canton et de sa petite taille, celui-ci ne travaille pas, pour l'instant, avec une PCR numérisée et des entreprises agréées. En cas de défectuosité moyennement grave constatée sur un véhicule, celui-ci doit être amené dans un garage. Le certificat de réparation peut néanmoins être délivré par toute entreprise professionnelle. En cas de défectuosité grave et affectant la sécurité, le CS a lieu auprès du contrôle des véhicules à moteur d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Le directeur du service, Michael Lanker, complète : « Pour proposer une PCR électronique à l'avenir, une reconnaissance et une harmonisation intercantionales des critères relatifs à la PCR et au CS seraient tout d'abord nécessaires. »



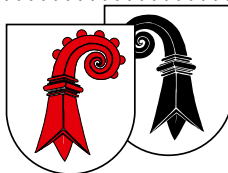
Appenzell Rhodes-Extérieures

« Il existe un système de PCR/CS dans notre canton. Actuellement, 30 entreprises sont habilitées à délivrer des certificats de réparation. Aucune entreprise n'est agréée pour le CS. Les habilitations de notre canton sont également acceptées à Saint-Gall et réciproquement », note Andreas Vetsch, directeur du service des automobiles. Il juge cette collaboration avec les garagistes positive : « Nous sommes persuadés d'avoir ainsi trouvé une bonne solution, tant pour les clients que pour la branche. »



Bâle-Campagne Bâle-Ville

Le service des automobiles des deux Bâle possède une PCR depuis des années. Les garagistes disposant d'une plaque professionnelle/d'un permis de circulation collectif sont autorisés à effectuer les réparations concernées et à en renvoyer la confirmation. Guido Aregger, responsable du service technique : « Le processus a fait ses preuves et les garagistes l'apprécient. Il est simple et bénéficie tant aux clients qu'aux garagistes. »



Berne

Le canton de Berne ne possède pas de PCR. « Ni les autorités ni l'UPSA n'en ont exprimé le besoin. Il y a quelques années à peine, une motion parlementaire à ce sujet a été clairement rejetée par le Grand Conseil », relate Niklaus Lundsgaard-Hansen, porte-parole et directeur de l'Office de la circulation routière et de la navigation. Dans son argumentation, le canton a avancé qu'il n'affichait aucun retard dans le traitement des types de véhicules à prendre en compte en matière de sécurité du trafic, que les frais pourraient augmen-



ter à long terme si les tâches requises étaient transférées à des entreprises à but lucratif et que les méthodes de travail très efficaces de l'OCRN, fondées sur des processus garantissant la compatibilité informatique des canaux utilisés, seraient fortement entravées par l'introduction d'une PCR. Les politiciens ont ainsi considéré que les inconvénients l'emporteraient sur les avantages pour les clients professionnels et privés et ont rejeté la motion.

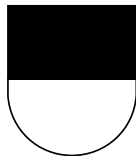
Principauté du Liechtenstein

Notre pays voisin aussi accepte le certificat de réparation de 67 entreprises, dont certaines se trouvent en Suisse. Les conditions relatives à la PCR sont réglées dans un accord entre les entreprises et le service des automobiles de la Principauté. Patrick Büchel, directeur du service technique pour les examens de conduite et les mesures administratives : « La collaboration avec les entreprises agréées fonctionne à merveille. Elles prennent en charge cette tâche très importante qui leur a été confiée avec beaucoup de soin. »



Fribourg

La PCR n'est utilisée que de manière éparse. Le canton ne prévoit pas de l'étendre. D'après Thomas Waeber, chef du service Technique de l'OCN, « une stricte séparation des tâches entre les prestataires responsables des réparations et ceux qui sont en charge des contrôles est indispensable ». Les défectuosités considérées comme mineures selon le système assurance qualité de l'asa sont réparées à Fribourg au moyen d'une délégation. La réparation est attestée par la signature du détenteur ou du mandataire/garage, et aucun contrôle subséquent n'est nécessaire.



Genève

La PCR et le CS ne sont pas proposés. Les explications de Roger Jenny, directeur des finances de l'OCV : « Pour les défauts mineurs, le détenteur confirme par sa signature qu'il va faire réparer son véhicule dans les 30 jours. Dans 10 % des cas, nous exigeons la preuve de cette réparation en guise de contrôle. »



Glaris

35 entreprises proposent la PCR. La condition requise pour ce faire est d'être membre de l'UPSA ou d'un concept de garage (formation, équipements du garage et perfectionnement technique obligatoires). « Très peu d'irrégularités ont été constatées jusqu'ici. La plupart du temps, il s'agissait d'erreurs formelles, et nous n'avons retiré aucune habilitation », relate Beat Ochsner, chef du service technique.

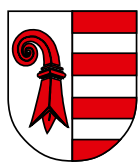


Grisons

Le canton a introduit la PCR le 1^{er} juillet 1997. Des entreprises de l'UPSA ont été habilitées à délivrer des certificats de réparation par une convention-cadre conclue entre le département de la justice, de la police et de la santé et l'UPSA Grisons. Jon Andrea Parli, directeur du service technique, explique : « Tout d'abord, le garagiste doit s'affilier à la section UPSA Grisons, puis il peut effectuer une demande d'habilitation au service des automobiles. » Aujourd'hui, près de 220 entreprises remplissent ces conditions. « Jusqu'ici, nous avons



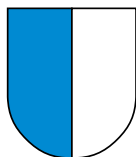
toujours fait de bonnes expériences avec les garages agréés », note le directeur Jon Andrea Parli.



Jura

La PCR et le CS ne sont pas proposés. Karine Marti, cheffe de l'OVJ : « Le taux de non-conformité des expertises dans le Jura est faible. De plus, en cas de défaut mineur, nous utilisons le système assurance qualité de l'asa avec des réparations sans contre-visite obligatoire. »

Lucerne



Le service des automobiles possède une procédure de remise en conformité à trois niveaux (signature pour la remise en conformité immédiate, confirmation de réparation par une entreprise professionnelle, contrôle subséquent par le service des automobiles). La PCR a été introduite dans les années 1990, et une ePCR est en passe de voir le jour. « Toutes les entreprises qui proposent la PCR possèdent une plaque professionnelle, et elles couvrent les secteurs plus divers de la branche automobile : tôlerie, sellerie, peinture, garages pour voitures de tourisme, camions, remorques et motos, ainsi que divers ateliers spécialisés », explique Toni Schwab, responsable du service des contrôles routiers. À Lucerne, il a malheureusement été constaté que la méthode de la procédure sur papier sans contrôle subséquent physique a parfois été utilisée pour économiser des coûts. Avec pour conséquence le retrait de l'habilitation pour le garagiste et, du côté du canton, l'émergence de certains doutes concernant la PCR.

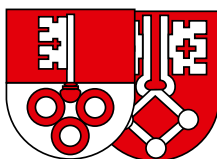


Neuchâtel

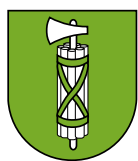
La PCR et le CS ne sont pas proposés. Michel André Nicolet, du SCAN : « En cas de défaut mineur, nous faisons respecter l'obligation de réparation par la signature du client ou de la personne désignée par le client. »

Obwald et Nidwald

La PCR et le CS ne sont pas proposés. « Tous les services des automobiles de Suisse discutent actuellement de la PCR », relève Markus Luther, directeur du centre de sécurité routière des deux cantons.



L'UPSA mène les débats, avec l'Association des services des automobiles asa et des prestataires de services informatiques. « Une solution est en cours d'élaboration à l'échelle suisse et, logiquement, nous la soutiendrons. »



Saint-Gall

Le canton propose la PCR et le CS. En novembre 2020, il comptait 242 entreprises habilitées pour la PCR et 136 pour le CS. Patrick Schnell, directeur du service des contrôles, explique : « Dans la grande majorité des cas, nous avons réalisé de très bonnes expériences. Par rapport au nombre de certificats que nous recevons, le nombre des incohérences est très faible. On peut parler d'une situation gagnant-gagnant. »

Suite en page 26



LA QUALITÉ PRÉVAUT.

Équipements d'atelier intelligent de KSU.

KSU A-Technik AG est l'un des principaux fournisseurs suisses d'équipements d'atelier, de station de lavage et d'outillage.

Notre force réside d'une part dans notre prime produits de qualité supérieure de MAHA technique de contrôle et de levage, HUNTER Engineering, Snap-on, Istobal et d'autres représentants connus et leaders sur le marché.

D'autre part, nous offrons au client un service excellent, compétent et fiable.

Notre clientèle exigeante s'appuie sur nos normes de qualité, notre longue expérience et notre compétence.



ÉQUIPEMENTS D'ATELIER.
STATION DE LAVAGE.
OUTILLAGE.

KSU A-Technik AG · Lägerstrasse 11 · 5610 Wohlen
T. 056 619 77 00 · F. 056 619 77 11 · equipment@ksu.ch
www.ksu.ch

Schaffhouse

Actuellement, 45 entreprises sont habilitées à délivrer des certificats de réparation. À cette fin, elles doivent avoir en leur sein un professionnel autorisé à signer (formation minimale de mécanicien ou de mécatronicien d'automobiles avec certificat fédéral de capacité, conformément aux exigences de l'art. 65, al. 2 OAC). Les entreprises doivent posséder au moins les équipements suivants : banc d'essai de freinage avec imprimante, appareil de mesure des gaz d'échappement, appareil de diagnostic OBD, règle-phare optique, plate-forme élévatrice, équipements de garage usuels, plaque professionnelle, attestation de formation continue de la CFST, permis d'exploitation de l'office de l'environnement, installation de nettoyage des moteurs, etc. « Les expériences réalisées avec la PCR ces dix dernières années sont majoritairement très bonnes », conclut Markus Storrer, chef de service.



Tessin

La PCR et le CS existent aussi au Tessin.

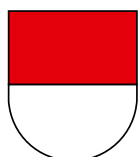


Uri



Le service des automobiles examine et vérifie la réparation des défauts des véhicules au moyen du CS ou, le cas échéant, d'un certificat de réparation. Le CS est réalisé par des experts de la circulation. « Nous acceptons uniquement les certificats de réparation des entreprises possédant une plaque professionnelle, explique le directeur du service, Toni Epp. La collaboration avec les entreprises mentionnées est bonne, et le système a fait ses preuves. »

Soleure



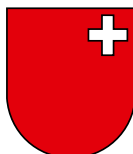
Le contrôle des véhicules à moteur de Soleure possède trois instances de contrôle dans tout le canton. L'ensemble du CVM est certifié ISO 9001/2015 et, sur tous les sites, les contrôles techniques des véhicules possèdent l'accréditation ISO 17020/2012. « Avec ces trois instances, nous couvrons géographiquement si bien le canton que nos clients peuvent faire expertiser leur véhicule à une distance tout à fait raisonnable », déclare le responsable de l'office, Kenneth Lützel Schwab. « Cette pratique a fait ses preuves et est appréciée par toute la clientèle, y compris l'UPSA Soleure. »

Vaud



La PCR et le CS ne sont pas proposés. Un contrôle technique dont le résultat n'est « pas conforme » donne toujours lieu à un contrôle subséquent. Dans les cas où les défauts sont considérés comme mineurs, le résultat est considéré comme « conforme, à la condition qu'il soit remédié aux défauts constatés ». Yannick Giroud, responsable de la division Technique : « Cela signifie que les détenteurs sont tenus de faire réparer immédiatement les défauts mineurs par un mécanicien professionnel de leur choix. Ce système est très efficace, il réduit la charge administrative et satisfait entièrement notre clientèle. »

Schwyz



L'office de la circulation de Schwyz a introduit la PCR en 2003. En principe, les entreprises ne peuvent délivrer de certificats de réparation que pour les travaux effectués en leur sein. En dehors du certificat de réparation, seul l'office de la circulation peut effectuer des CS. Pour être habilitées à la PCR, les entreprises doivent posséder une plaque professionnelle et être membres de la section UPSA Schwyz. 101 entreprises remplissent actuellement ces conditions. Christoph Betschart, responsable du service technique, explique : « Étant donné que nous soumettons régulièrement les entreprises à un contrôle, nos expériences sont très positives. Cela nous a permis de faire de la place pour notre véritable mission. »

Valais



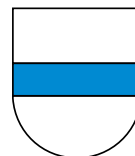
« Les ateliers pour véhicules légers, lourds et les motos qui possèdent en leur sein des mécaniciens bénéficiant d'une attestation de capacité peuvent, sur demande, être habilités à la PCR par notre division pour les défauts mineurs constatés lors d'un contrôle technique », indique Bruno Abgottspon, chef du SCN. L'entreprise doit en outre posséder une plaque professionnelle. Actuellement, 440 garages remplissent ces conditions en Valais. Le bilan de Bruno Abgottspon : « Jusqu'ici, nous sommes satisfaits de cette collaboration. »

Thurgovie



Voilà près de dix ans que le service des automobiles a conclu un accord avec la section UPSA Thurgovie concernant la PCR. Cet accord définit, entre autres, les exigences posées aux entreprises (infrastructures et appareils de contrôle) et aux personnes autorisées à signer (qualification professionnelle). La section UPSA Thurgovie a elle aussi conclu des contrats avec les entreprises agréées. Par conséquent, toutes les entreprises intéressées doivent aussi s'adresser à l'UPSA. « Les expériences sont tout à fait positives. La PCR est très appréciée », indique Philipp Fisch, responsable des contrôles et des autorisations.

Zoug



Voilà environ quatorze ans que la PCR peut être effectuée par des garagistes agréés ou par des entreprises de l'UPSA. Actuellement, 56 entreprises sont habilitées à le faire. Markus Feer, chef du service des automobiles, déclare : « Les garagistes font volontiers usage de la PCR. Un garagiste sur deux délivre des certificats de réparation. »

Zurich



La PCR et le CS ne sont pas encore proposés. « Toutefois, l'introduction d'une PCR est prévue en 2021 », indique Severin Toberer, de la direction de la sécurité du canton de Zurich. <